Nombre :	
de Membres en exercice	26
de Présents	18
de Votants	22
Quorum	14

Date de convocation : 4 septembre 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2024 - 20 heures

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre,
Le onze septembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), M. ANDRÉ (pouvoir à M. LHÉRAULT), M. MAUFAY (pouvoir à M. GARNIER), MMES GUILLIN, PAPILLON, TREVIN (pouvoir à M. PLESSIS).

ABSENTS : MMES PIGEOT, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME SEMELY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 juillet 2024
3. Travaux :
   - 3.1. Attribution du lot n°1 « Travaux d'assainissement » pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du quartier de La Taille,
   - 3.2. Choix du mode de gestion du projet photovoltaïque du Bignon au Theil-sur-Huisne.
4. Finances :
   - 4.1. Décision Modificative n°4 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune,
   - 4.2. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation.
5. Prospective :
   - 5.1. Approbation de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
6. Restauration scolaire :
   - 6.1. Avenant à la convention de l'accueil des enfants hors commune à la cantine scolaire de Bellême scolarisés en classe « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ».

7. Gouvernance :
   7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
8. Informations diverses
9. Questions diverses

****

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme SEMELY a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 juillet 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Travaux :

3.1. Délibération n° 2024-076 - Attribution du lot n°1 « Travaux d'assainissement » pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du quartier de La Taille

Dans le cadre des travaux de réaménagement du quartier de La Taille, le Conseil municipal, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, décide à l'unanimité :
- d'attribuer le lot n°1 « Travaux d'assainissement » aux entreprises Travaux Public Leclech (TPL) et REHA Assainissement (co-traitants) qui sont les mieux-disantes, pour un montant de 239 783,50 € HT, soit 287 740.20 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché, avenant,
Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2024, à l'article 2315 « Installations, matériels et outillages techniques » du budget annexe « Assainissement Le Theil/Mâle/La Rouge ».

3.2. Délibération n° 2024-077 - Choix du mode de gestion du projet photovoltaïque du Bignon au Theil-sur-Huisne

Après avoir étudié les différents modes de gestion du projet photovoltaïque du Bignon au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité, sur proposition de la commission environnement :
- de retenir la solution n° 2, à savoir : un partenariat entre la Commune et le TE 61 via la création d'une SAS,
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail correspondant et tout autre document relatif à ce projet.

4. Finances :

4.1. Délibération n° 2024-078 - Décision Modificative n°4 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 7 du budget principal de la Commune.

4.2. Délibération n° 2024-079 - Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation

Dans le cadre de la réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts,
- d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements qui sont en vue de leur location acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH pour l'amélioration de l'Habitat par des personnes physiques.
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

5. Prospective :

5.1. Délibération n° 2024-080 - Approbation de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Afin de permettre le développement du territoire de la Commune, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider la convention cadre du programme Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), le périmètre opérationnel ainsi que les orientations et le plan d'action,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que ces éventuels avenants.

6. Restauration scolaire :

6.1. Délibération n° 2024-081 - Avenant à la convention de l'accueil des enfants hors commune à la cantine scolaire de Bellême scolarisés en classe « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) »

Afin de modifier la convention mise en place en 2021 avec la Commune de Bellême pour la prise en charge des frais de fonctionnement du service de restauration scolaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant qui concerne uniquement la prise en charge des frais pour les élèves scolarisés en classe ULIS, sans remettre en cause le montant forfaitaire initial (430.00 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

7. Gouvernance :

7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décisions du Maire :

- n° 30 en date du 8 juillet 2024, il a été procédé à la signature du contrat de location pour la boutique éphémère avec Mme Frédérique DEBRAY du 9 au 15 septembre 2024 (loyer : 70.00 €),
- n° 31 en date du 8 juillet 2024, il a été procédé à la signature du contrat de location pour la boutique éphémère avec Mme Frédérique DEBRAY, du 2 au 8 décembre 2024 (loyer : 70.00 €),
- n° 32 en date du 19 août 2024, il a été procédé à une demande de subvention d'un montant de 20 000.00 €, dans le cadre du Fonds d'Action Local (FAL) pour l'aménagement sécuritaire du quartier de La Taille,
- n° 33 en date du 19 août 2024, il a été procédé à l'aliénation d'un camion-benne pour un montant de 4 000.00 €.

8. Informations diverses

En l'absence de Mme GEORGET, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien passée sur toutes les écoles. Une nouvelle directrice, Mme Cloé BESNARD a été accueillie à l'école André Barbet.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- les horaires d'ouverture au public du bureau de la Poste vont être modifiés comme suit, fin septembre : ouverture le mercredi après-midi et fermeture à 16h les mardi, jeudi et vendredi,
- les prochaines réunions de Conseil municipal auront lieu les jeudis 24 octobre, 21 novembre et 19 décembre 2024 à 20 h, dans la salle Trahant à la Communauté de Communes Les Collines du Perche Normand,
- l'adressage se termine. Une réunion de présentation aura lieu en octobre dans les mairies de proximité.

➢ M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des travaux, fait un point sur les travaux de la salle polyvalente Jean Beaudoux qui se terminent. Les blocs sanitaires vont être refaits en fin d'année. Les travaux dans la salle de Conseil, le logement et la cave vont pouvoir débuter. Déménagement de la salle de Conseil prévu fin septembre.

➢ M. PLESSIS, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, informe qu'un concert « Quatuor Elmire » aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 à l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption au Theil-sur-Huisne, dans le cadre du « Septembre musical de l'Orne ».

➢ Mme MOULIN, Conseillère municipale déléguée au Commerce, indique que le local éphémère est actuellement occupé par Mme DEBRAY de « La boutique de Fred ». Les utilisateurs soulignent que le local est très pratique et bien situé. Remerciements au service technique pour le travail réalisé.

➢ M. POLICE, Conseiller délégué à la Voirie, rappelle qu'une réunion publique a eu lieu mardi 10 septembre, afin de présenter le projet des travaux d'aménagement des passages piéton du PN 64 – Val-au-Perche.
De plus, la réparation des chemins suite aux dernières intempéries va être réalisée.

➢ M. FRANCOIS, Conseiller délégué au Sport, fait savoir que le Tour de l'Orne a été une belle réussite malgré la météo capricieuse. La Commune devrait accueillir le Tour Féminin en 2025.
La journée des Associations de Val-au-Perche a eu lieu samedi dernier.
Une initiation au tennis de table aura lieu vendredi 13 septembre à 18 h et l'inauguration du gymnase, le lundi 16 septembre à 17h.

➢ Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Séniors, rappelle que la semaine bleue aura lieu du 30 septembre au 4 octobre 2024 et aura pour thème « Bouger ensemble pour entretenir la flamme ».
L'inauguration de la stèle en hommage au soldat britannique Robert Bensley a eu lieu le dimanche 25 août 2024 et fut une belle réussite.
Le repas des séniors aura lieu le dimanche 13 octobre 2024 pour les communes historiques de l'Hermitière et Gémages, le lundi 11 novembre pour les communes de la Rouge et Saint-Agnan-sur-Erre.

➢ Mme MOUSSET, Adjointe au Maire en charge du jumelage, indique qu'une réunion de bilan a eu lieu en septembre, concernant la rencontre du mois de juin avec les amis de Cerizay (79). Le retour est positif.
Prochaine réunion le jeudi 17 octobre à 20h30 afin de créer l'association. Les personnes qui souhaitent devenir membres sont les bienvenues.
Une réunion pour l'organisation du marché de Noël est prévue le mercredi 18 septembre et aura pour thème « les Etoiles ».

➢ Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la Communication, fait savoir que pour la 2ème année, la ville de Val-au-Perche soutient l'événement et propose aux Perchevalois(es) de participer à cette 10ème édition et de porter le tee-shirt rose de Val-au-Perche à l'occasion de cette belle opération, le dimanche 13 octobre 2024.
Le prochain bulletin municipal sera finalisé pour début décembre et aura pour thème « la culture ».

➢ Mme TURMEL, Conseillère déléguée à la Jeunesse, informe que le Conseil Municipal Jeunes se réunira le samedi 21 septembre à 14h30.

9. Questions diverses

➢ M. GARNIER, Conseiller municipal, signale qu'il faudrait envisager d'allumer l'éclairage public après les manifestations telles que le feu d'artifice. Le nécessaire sera fait. Une réflexion va être menée également pour installer un détecteur devant la mairie.

➢ M. DUBOIS, Conseiller municipal, s'interroge concernant la fibre. Les opérateurs autres que « Orange », indiquent aux habitants de la commune de la Rouge qui souhaitent se raccorder, qu'ils ne sont pas éligibles. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec Orne numérique et demande à M. DUBOIS de lui transmettre un courriel avec toutes les informations.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 40.

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle SEMELY

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE (Orne)